



L'information européenne pour les décideurs des communes

Guide pour le tourisme : Les dispositifs européens disponibles pour accompagner les politiques touristiques

La Commission européenne a publié en mai dernier, [un guide sur les financements de l'Union européenne pour le secteur du tourisme](#). Il recueille des informations sur les fonds disponibles destinés aux acteurs publics et privés du secteur. Ce guide contient des liens vers les sites web des programmes de l'UE concernés, où le lecteur peut trouver l'appel à propositions et des informations sur chaque programme de financement. Il contient également des exemples de projets de qualité qui ont été cofinancés par des fonds de l'UE.

Ce guide en ligne présente de nouveaux programmes inclus dans le budget de l'UE pour la période 2021-2027, s'orientant vers une économie européenne plus durable et numérique. Il rassemble également des informations sur les sources de financement de l'UE susceptibles de soutenir les investissements dans le tourisme. Ces fonds mis à disposition par l'UE contribueront à la relance et la transition durable et numérique du secteur.

Voici un panorama des dispositifs accessibles aux collectivités locales :

- La Facilité pour la reprise et la résilience

La facilité pour la reprise et la résilience est la **pièce maîtresse du plan de relance européen**. Elle vise à atténuer l'impact économique et social de la crise de la COVID-19 et à rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, résilientes et mieux préparées aux défis et aux possibilités offertes par les transitions verte et numérique. **Plusieurs de ses initiatives peuvent se prêter à des investissements dans le secteur du tourisme et de la mobilité**. Elle encourage à investir dans une mobilité propre et intelligente.

- Les fonds structurels européens

Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** répond aux enjeux des territoires et des populations locales à travers notamment des subventions dans le cadre de l'efficacité énergétique pour les bâtiments publics, le soutien au numérique à travers la numérisation des services et des solutions numériques ou **l'amélioration** de la mobilité et de la connectivité propre. Un des objectifs stratégiques **visent à soutenir l'innovation sociale dans la culture et le tourisme**. Son champ d'application prévoit un large champ d'action pour l'utilisation des investissements dans le tourisme et la culture.

Le FEDER finance également **les programmes de coopération territoriale comme INTERREG**. Il s'agit de véritables opportunités pour les communes de monter des projets en commun avec des partenaires des pays voisins. Le tourisme et la culture restent parmi les thèmes les plus populaires.

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) permet de renforcer le tissu socio-économique dans les zones rurales notamment par le développement de « villages intelligents ». Le FEADER peut notamment intervenir sur **des projets liés au développement économique territorial** et aux infrastructures rurales, à la construction et la modernisation de centres d'information touristiques, l'information des visiteurs et d'autres activités de loisirs, de loisirs et/ou sportives.

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER), axe du FEADER, est dédié aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Il est particulièrement adapté pour favoriser l'émergence de projets collectifs de petite à moyenne importance dans les zones rurales.

Le **Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP)** intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. L'une des priorités du Fonds est de permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et de favoriser le développement des communautés de la pêche et de l'aquaculture. Ce fonds est pertinent pour l'économie touristique, car elle soutient le développement local mené par les acteurs locaux et peut financer des projets tels que l'écotourisme, le pescatourisme, la gastronomie locale, l'hébergement, les pistes touristiques, la plongée, ainsi que le soutien aux partenariats locaux dans le tourisme côtier.

Les subventions des fonds structurels européens sont attribuées au terme d'appels à propositions, libellés en fonction des priorités et des besoins locaux traduits dans les programmes opérationnels. Les [Régions en sont les autorités de gestion](#). Il convient donc pour les collectivités de s'en rapprocher pour s'assurer de l'éligibilité de leurs projets, des modalités de co-financement et de bénéficier d'une assistance pour le montage du dossier de subvention.

Le [programme opérationnel FEAMP](#) est géré par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère en charge de l'agriculture. La gestion d'une partie des mesures du FEAMP peut être confiée aux conseils régionaux littoraux.

- **Programme « Europe numérique »**

Europe Numérique est le premier programme européen entièrement consacré au renforcement des capacités numériques stratégiques de l'UE et au déploiement des technologies dans les entreprises et les administrations. Le programme assurera la numérisation des administrations et services publics.

Ce programme soutient la création d'espaces de données, avec deux projets particulièrement intéressants pour le secteur du tourisme. L'un d'entre eux est l'espace commun européen de données pour le patrimoine culturel, qui constitue une action visant à soutenir la transformation numérique du secteur du patrimoine culturel européen. Le second se concentre sur la mobilité. ([cf. notre précédent dossier numérique](#))

- **Programme Life**

Bien que le programme LIFE n'ait pas de thème spécifique dans le domaine du tourisme, les projets durables sur le plan environnemental, en particulier ceux qui réduisent les émissions de CO2 grâce à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables, peuvent bénéficier d'un financement. De même, les projets qui associent des mesures d'adaptation au changement climatique avec le tourisme peuvent également être éligibles.

- **Europe Créative**

Europe Créative est le programme de soutien aux secteurs de la culture et de la création de l'Union européenne. Les objectifs généraux du programme « Europe créative » sont d'une part, de sauvegarder, développer et promouvoir la diversité et les patrimoine culturel et linguistique européens, d'autre part, d'accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création.

Le programme soutient des projets qui promeuvent la création et le patrimoine contemporains européens (immatériels, matériels, industriels), l'architecture, la musique, la littérature, les arts du spectacle, les films, les festivals, le tourisme culturel, etc., mais aussi des initiatives phares telles que les capitales européennes de la culture (CEC) ou les Journées européennes du patrimoine.

- **D'autres initiatives européennes**

La Commission européenne développe également les initiatives, en cours, telles que les [Capitales européennes du tourisme intelligent](#) récompensant le tourisme innovant et intelligent dans les villes européennes, ainsi que les [Destinations européennes d'excellence \(EDEN\)](#) qui sont des destinations moins connues, hors des sentiers battus, attachées à la gestion durable du tourisme à travers l'Europe, les [produits touristiques thématiques transeuropéens](#) comme les itinéraires thématiques transeuropéens autour de sites classés au patrimoine mondial - les [Routes du patrimoine mondial de l'Union européenne](#) et les [Itinéraires culturels européens certifiés par le Conseil de l'Europe](#).

Traduction gratuite des documents pour les collectivités

La traduction des documents est possible grâce au service gratuit de traduction eTranslation de la Commission européenne disponible pour les administrations et les entreprises en Europe.

Pour accéder au service :

[Traduction automatique pour les administrations publiques – eTranslation | Commission européenne \(europa.eu\)](#)